



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>37643</b>	De <b>M. Bastien Lachaud</b> ( La France insoumise - Seine-Saint-Denis )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Premier ministre		<b>Ministère attributaire</b> > Première ministre
<b>Rubrique</b> > discriminations	<b>Tête d'analyse</b> > Mixité des maisons d'éducation de la légion d'honneur	<b>Analyse</b> > Mixité des maisons d'éducation de la légion d'honneur.
Question publiée au JO le : <b>30/03/2021</b> Date de changement d'attribution : <b>17/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Bastien Lachaud interroge M. le Premier ministre sur l'absence de mixité au sein des maisons d'éducation de la légion d'honneur. En effet, ces établissements placés sous l'autorité du grand chancelier de la légion d'honneur, et donc de Matignon, n'ont que des jeunes filles pour élèves. Pourtant, le principe de mixité de l'enseignement s'est peu à peu imposé au fil du XXème siècle, tant dans le primaire que le secondaire et le supérieur. Cette évolution est unanimement considérée comme un progrès pour rendre enfin effective l'égalité entre les femmes et les hommes. Il est très incongru de voir que les bienfaits de la mixité de genre ne sont pas parvenus au sein d'établissements aussi réputés et emblématiques que les maisons de la légion d'honneur. À vrai dire, il est même choquant que des établissements publics pratiquent ainsi une telle discrimination à l'endroit des garçons. Il appartient à l'autorité qui assure la tutelle sur ces établissements de revenir sur cette bizarrerie. C'est pourquoi il souhaite apprendre quand M. le Premier ministre compte enfin mettre un terme à cette situation en ouvrant les maisons d'éducation de la légion d'honneur, sans distinction de genre.